L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 17 JUILLET.

L.A.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots pavés en plein !

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

DE

1 COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 10 AOUT 1880.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT :

$30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400 !

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINEE DU

MARDI, 10 AOUT 1880.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots d	1,000	5,000
20 Lots d	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf suites restant du numéro qui sera gagné le lot de $30,000, soit		2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf suites restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit		1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf suites restant du numéro qui sera gagné le lot de $5,000, soit		900
2,857 Lots se montant à		$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

Testaments : argent par des ordres sur poste, par des lettres enregistrées, par des traites en par. Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage de $2 du MARDI, 10 AOUT 1880.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les villes, comtés, villes et villages de l'Union.

Mandataires gagnant aisément les demandent.

M. A. DAUPHIN,

PRÉSIDENT,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUT LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS

DE

MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

LE GRAND LOTERIE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud ; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de salon en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et le qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84. 86, 88, 90 & 92

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

La Compagnie d'Assurances du Feu de Lafayette de la Nouvelle-Orléans vs. Mme Magdelina Wagner.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. Nos 36,224—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, et formant l'encoignure des rues Rampart et Conti, et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 16, et contenant 90 pieds de profondeur et face à la rue Chippewa, et quarante-cinq pieds sept pouces et six lignes de largeur dans le fond touchant au lot No 14.

2° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation, et devant Jersey, et Toledano, et désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, sur un plan de W. P. Freret, en date du 9 janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Chippewa et Toledano et mesure trente-deux pieds sept pouces de front à la rue Chippewa sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces et façade à la rue Toledano, et deux vingt-six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2 et trente-sept pieds cinq pouces de largeur dans le fond. Le lot No 2 mesurant trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Chippewa, trente-et-un pieds cinq pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds huit pouces sur la ligne de division du lot No 3, et le lot No 3 mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Toledano, trente pieds de largeur dans le fond, et cent vingt trois pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2 et cent vingt-deux pieds huit pouces sur la ligne de division du lot No 4, et ayant une profondeur de cent trente pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2 et trente-sept pieds cinq pouces de largeur dans le fond. Le lot No 3 mesurant trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Chippewa, trente-et-un pieds cinq pouces de largeur dans le fond, et cent vingt pieds huit pouces sur la ligne de division du lot No 2, et cent dix-huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4.

3° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et désignés comme lots Nos 4 et 6, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 5, et 90 pieds de profondeur et face à la rue Jackson, et ayant chacun 30 pieds de largeur dans le fond, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

4° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, et formant l'encoignure des rues Rampart et Conti et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 16, et contenant 90 pieds de profondeur et face à la rue Chippewa, et quarante-cinq pieds sept pouces et six lignes de largeur dans le fond touchant au lot No 14.

5° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation, et devant Jersey, et Toledano, et désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, sur un plan de W. P. Freret, en date du 9 janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Chippewa et Toledano et mesure trente-deux pieds onze pouces de front à la rue Chippewa sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces et façade à la rue Toledano, et deux vingt-six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2 et trente-sept pieds cinq pouces de largeur dans le fond. Le lot No 2 mesurant trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Chippewa, trente-et-un pieds cinq pouces de largeur dans le fond, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No 1 et cent vingt-deux pieds huit pouces sur la ligne de division du lot No 3, et le lot No 3 mesurant trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Toledano, trente pieds de largeur dans le fond, et cent vingt pieds huit pouces sur la ligne de division du lot No 2, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4.

6° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et désignés comme lots Nos 4 et 6, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 5, et 90 pieds de profondeur et face à la rue Jackson, et ayant chacun 30 pieds de largeur dans le fond, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et désignés comme lots Nos 1 et 3, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 2, et 90 pieds de profondeur et face à la rue Jackson, et ayant chacun 30 pieds de largeur dans le fond, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4.

Ensemble les immeubles ci-dessus, appartenant à la Succession de Jean Baptiste Lafayette, et hypothéqués à la Compagnie d'Assurances du Feu de Lafayette de la Nouvelle-Orléans, par acte passé devant Jacques Fabry, notaire, le 28 avril 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—26, 3, 10, 17, 24, 27 juil

Henry W. Staub, tuteur de Wm et de Marie Staub, vs Louis Pecoul.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,804—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits de passage, privilèges et avantages quelconques y appartenant, situé dans le faubourg Livaudais, maintenant le quatrième district de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante neuf, borné sur le nord par les rues Upshur et Constance, Washington, Magnolia et Quatrième et désigné par le numéro 14, sur un de 24 lignes de M. Redin, voyer en date du 29 novembre 1848, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire en cette ville, le dit terrain formant un angle de rue Quatrième et Magnolia et mesurant trente-deux pieds trois pouces de face rue du Magnolia sur trente deux pieds trois pouces à l'arrière plan, cent vingt-un pieds huit pouces six lignes de profondeur et de face rue Quatrième et cent vingt six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro Deux et fut acquis par le défendeur par acte devant Andres Herz, notaire, le 13 février 1867, et hypothéqué à la Succession Frank Hastings et Sarah F. Sawyer, héritiers de leur mère Sarah L. Sawyer lequel acte fut dûment enregistré au bureau des hypothèques, livre No 92, folio 260.

2° Deux certains morceaux de terres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits de passage, privilèges, etc., qui y appartiennent situés dans le Quatrième District de cette ville, et faisant partie du parc Bornes, par les rues Magasins, Constance et Devant Lake. Seconde et Troisième et désignés comme les lots numérotés douze et un plan dressé par W. T. Thompson voyer, en date du 22 mai 1844, et déposé pour quoi on y réfère, en l'étude de L. Fabre alors notaire en cette ville, le dit acte portant le numéro cinquante sept sur un devis dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, et ces deux pièces ont été déposées en l'étude de G. R. Steiger, alors notaire en cette ville, le dit terrain formant les lots ou zones des rues Constance, Devant Lake, Lake Ponchartrain, et Troisième, et mesurant trente cinq pieds de face sur la dite rue Constance, qui longe le Bois, et sept adjacent et mesurant trente pieds sur la dite rue Constance, qui longe le Lac Pontchartrain, et ayant cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, laquelle propriété fut acquise par le défendeur de Joseph Little, par acte en date du 17 avril 1872, par acte devant Andrew Herz, notaire, dûment enregistré au bureau des transferts. Les propriétés plus détaillées ci-dessus ont été arpentées et très dûment divisées par M. Dimécourt, voyer, selon le plan dressé de la façon ci-après, savoir :

1° Les deux maisons de résidence double à deux étages en bois sises à l'angle des rues Magasin et Quatrième, dans l'îlet borné par les rues susdites, Constance et Bienville Quatrième. Elles sont construites à distance de la rue et chacune d'elle a galerie de façade double, salons salles à manger et cuisines, deux chambres à coucher et une mansarde aux étages supérieurs, cuisine à deux étages ayant quatre chambres, citerne, puits, etc. Elles sont désignées par les Nos 744 et 746, rue des Magasins. Le terrain mesure trente deux pieds trois pouces de front rue des Magasins sur une profondeur et une façade rue Quatrième de cent vingt-six pieds.

2° La maison de résidence et magasin à un étage formant l'angle nord-ouest des rues Tronc Constance, Magasin, Troisième et Deuxième. Le terrain est connu par la lettre A sur un devis dressé par B. Hennequin, comme il est dit plus haut et mesure quarante deux pieds neuf pouces de face rue Constance, sur une profondeur de façade, six lignes parallèles de soixante six pieds rue Troisième. Les améliorations qui s'y trouvent sont une maison de résidence avec magasin et cuisine à un étage ayant cinq chambres, cuisine, auvent et deux citernes.

3° Le cottage en bois à un étage contigu à la propriété ci-dessus décrite, rue Constance, et qui a trois chambres et une citerne et est connu comme le lot B sur un devis dressé par B. Hennequin précité, d'après lequel il mesure vingt trois pieds de face rue Constance, sur une profondeur de soixante six pieds, entre lignes parallèles.

4° Le cottage en bois à un étage sur l'Troisième adjacent aux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, ayant trois chambres et citerne. Le terrain est connu par la lettre C et mesure dix neuf pieds six pouces de face rue Troisième et soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les propriétés ci-dessus décrites doivent être vendues pour satisfaire une hypothèque générale en faveur des mineurs ci-dessus nommés, Wm et Mary Staub, inclite hypothèque étant la première en rang.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juin—19, 26—juillet 3, 10, 17, 24.

Arthur Shiff vs. Eustace Burger.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,740—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 3 août 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, étant les lots Rempart, Bassin, Bienville et Conti, et désignés par les Nos 7 et 9 sur un plan dressé par J. H. Pilié, en date du 11 mai 1819, et déposé en l'étude de Michel DeArmas, alors notaire de cette ville, par acte en date du 16 juin 1819. Les dits lots donnent chacun sur 30 pieds français trente-et-un pieds de face à chacune des rues Rempart et Bassin sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 juillet—3, 10, 17, 24, 31—août 3

Wm. H. Beggs vs Mme E. Peterson et als.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 26,298—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi remis par l'Honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Kerlerec, Rampart et Mandeville, désigné par le numéro 5 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer en date du 14 mars 1873, annexé à un acte hypothécaire passé par devant John Rocheblave, notaire, le dix du 20 mai 1878, de Mme E. P. Peterson et als à Wm H. Beggs, et mesurant au pied américain, vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue St. Claude sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juin—19, 26—juillet 3, 10, 17, 24.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Otto Touché vs ses créanciers.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,702—En vertu d'un décret de cour, en date du 11 juin 1880, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Les terrains ciné et six de la section vingt-sept, portant 1/4 du nord-est, 1/4 sud 1/2 du nord-est, 1/4 de la section numéro trente-quatre et le tous de la section fractionnaire numéro trente cinq dans le comté numé o onze, sud du range numéro huit Est, dans le district sud-est, Etat du fleuve Mississippi, ou ayant trois cent deux 24/100 acres selon le plan officiel du voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat, étant la même terre acquise par Otto Touché de l'Etat de la Louisiane par le certificat numéro 1,202 N. S. 1, le 8 juin 1872 et pour laquelle la patente numéro 1,951 lui a été donnée, patente actuellement en la possession du gagiste.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16, 17

Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane vs R. G. Marmiche et Mme U. A. Marmiche.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 26,499—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné par le numéro dix sept du carré B compris entre les rues Sixième, St Thomas, Washington et Livaudais, ledit terrain mesurant sa pleine contenance, trente pieds de face rue St Thomas, sur cent quarante de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Chas Crampton, en date du 25 avril 1866 et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, alors notaire en cette ville, étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Jacques Levy, par un acte devant Andrew Herz, Jr., notaire, le 9 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—9, 15, 22, 29—août 7 et 14

A. D. Dorlocourt vs. Joseph H.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,664—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Philippe et Laurel, faisant partie du terrain désigné par le numéro cinq, sur un plan annexé à l'inventaire de John H. Hermanson, le 25 février 1854, déposé dans le bureau de T. O. Stack notaire, mesurant vingt six pieds 3 pouces de face rue Jackson sur cent vingt de profondeur, le dit terrain étant désigné par le No Trois, sur un plan annexé à un acte de vente passé par devant A. D. Dorlocourt, notaire, en date du 27 juillet 1868, étant l'acte No 833 des records de ce jour, et ayant été la vente par Mary Beaman, nah Walker à dame Marguerite Jane Sanders, épouse de John F. Spearing : le dit terrain étant borné du côté le plus près de la rue Laurel sur le dit plan à neuf à l'acte du 27 juillet 1868 par le No 2, et le même fait partie d'un plus grand terrain acheté par la dite Mary Beaman, par acte en date du 23 août 1865 à une vente d'encan faite par Bullitt marshal des Etats Unis.

Acquis par le défendeur par vente de dame John F. Spearing par acte pardevant A. Dumouchel, notaire en date du 21 septembre 1876 : titre sera inscrit au bureau des transferts, livre 107, folio 425.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

1 juin—18, 25 juillet 2, 9, 16, 20

Etat de la Louisiane vs Jeremiah Lincoln.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,763—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tricou, Tremoulet, Commune, Magnolia et Clairborne. Le dit terrain désigné par le numéro deux sur un plan dressé par Auguste Caron, le 7 septembre 1877, et déposé en l'étude de Auguste Boudousquié, anciennement notaire en cette ville et mesure vingt huit pieds six pouces de front sur la ligne de rue Tricou, et cent neuf pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur en cette ville par acte de vente passé pardevant F. D. Seghers, notaire, le 2 décembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—15, 22, 29—6, 13, 17 juil

Wm G. Vincent, liquidateur de Vincent & Co vs Jacob Freund.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,404—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de la ville, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le No 6 de la Première Section du plan officiel du voyer de la Première Cour de District, et mesurant au pied français, trente pieds trois pouces de front à la rue Chippewa sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces et façade à la rue Toledano, et deux vingt-six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et trente-sept pieds cinq pouces de largeur dans le fond. Le lot No 5 mesurant trente deux pieds onze pouces de face à la rue Chippewa, trente-et-un pieds cinq pouces de largeur dans le fond, et cent vingt pieds huit pouces sur la ligne de division du lot No 6, et cent dix-huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4.

3° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et désignés comme lots Nos 4 et 6, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 5, et 90 pieds de profondeur et face à la rue Jackson, et ayant chacun 30 pieds de largeur dans le fond, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

4° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Laurel, Jackson et Constance, et mesurant chacun 30 pieds de front sur la ligne de division du lot No 2, et 90 pieds de profondeur et face à la rue Jackson, et ayant chacun 30 pieds de largeur dans le fond, et cent dix huit pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4.

Ensemble les immeubles ci-dessus, appartenant à la Succession de Jean Baptiste Lafayette, et hypothéqués à la Compagnie d'Assurances du Feu de Lafayette de la Nouvelle-Orléans, par acte passé devant Jacques Fabry, notaire, le 28 avril 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 juil—3, 10 17 24 31—3 août.

John L. Sterry vs Geo. Hollander.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 26,279—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, privilèges, voies, servitudes qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne et Prytania, ledit lot numéro douze, mesurant quarante deux pieds de face rue Prytania sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La maison de résidence et magasin à un étage formant l'angle nord-ouest des rues Tronc Constance, Magasin, Troisième et Deuxième. Le terrain est connu par la lettre A sur un devis dressé par B. Hennequin, comme il est dit plus haut et mesure quarante deux pieds neuf pouces de face rue Constance, sur une profondeur de façade, six lignes parallèles de soixante six pieds rue Troisième. Les améliorations qui s'y trouvent sont une maison de résidence avec magasin et cuisine à un étage ayant cinq chambres, cuisine, auvent et deux citernes.

3° Le cottage en bois à un étage contigu à la propriété ci-dessus décrite, rue Constance, et qui a trois chambres et une citerne et est connu comme le lot B sur un devis dressé par B. Hennequin précité, d'après lequel il mesure vingt trois pieds de face rue Constance, sur une profondeur de soixante six pieds, entre lignes parallèles.

4° Le cottage en bois à un étage sur l'Troisième adjacent aux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, ayant trois chambres et citerne. Le terrain est connu par la lettre C et mesure dix neuf pieds six pouces de face rue Troisième et soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Le joli cottage double en bois à deux étages—résidence adjacente à la propriété ci-dessus décrite, désigné par les Nos 161 et 163 rue Troisième : elle a quatre chambres, une citerne de chaque côté, y compris cuisine et mansarde. Le terrain est occupé par la dite maison et mesure trente quatre pieds dix pouces de face rue Troisième sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces, entre lignes parallèles.

Les propriétés ci-dessus décrites doivent être vendues pour satisfaire une hypothèque générale en faveur des mineurs ci-dessus nommés, Wm et Mary Staub, inclite hypothèque étant la première en rang.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juin—19, 26—juillet 3, 10, 17, 24.

Emile Bonny vs. Charles Denian.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 10,701—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville MARDI, 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, désigné par le No 446 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues St. Claude, Hancock, Marais et Tricou, contenant soixante douze pieds de front inclusivement, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, daté du 21 juin 1875, et déposé en l'étude de A. Barnett, notaire, comme référence.

2° Vingt-deux lots de terre, situés dans le même district dans l'îlet No 447, borné par les rues Tricou, Hancock, Urquhart et Marais, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, onze, douze, vingt, vingt et un, vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt six, selon le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec les bâtisses et principalement les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés.

Les dites propriétés ont été saisies par le défendeur par achat de Jeanne Hardin, épouse femme d'Auguste Caron, par acte passé pardevant C. T. Bonin, notaire, en date du 2 août 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—8, 15, 22, 29—août 5, 10.

Basile Gardey vs Mme E. A. Jordan et son époux.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 45,838—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de la ville, SAMEDI, 31 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Carondelet, Poydras et Baronne, et mesurant (au pied anglais) soixante six pieds sept pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de trente et un pieds obze pouces et cinq lignes sur le côté de la rue Baronne et vingt-sept pieds neuf pouces sur la ligne du côté de la rue Carondelet et borné sur un côté par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à J. Laurel, sur l'autre côté par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à Samuel Livermore et dans le fond par la propriété qui a appartenu et qui appartient à L. Mitsudée.

Etant la même propriété acquise par Mme E. A. Jordan, par achat d'elle-après. Aliputée par acte passé pardevant James Fabry, notaire, en date de 2 avril 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30 juin—7, 14, 21, 28, 31 juil

L. Hammel & Cie. vs. H. Spiegel, agent.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 45,686—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 27 juillet 1880, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un grand lot bien assorti, d'instruments d'chirurgie et hautiques et articles divers, etc., maintenant à mon entrepôt Nos 23 et 25 rue Orléans, entre Royale et Bourbon, dans l'un des Districts de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le septième district—Succession d'Hortense Thièr et femme.

Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau No 45 rue Royale, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, cour du deuxième district judiciaire, district de la ville nommé, signé le 1er avril 1880 ; en vertu également d'un ordre de la même cour homologuant les procès-verbaux, etc., daté le 3 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. Thièr. No 41,296 du dit et de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu :

Un certain morceau de terre entre les héritiers, les propriétés d'après détaillé, savoir :

1° Deux certains lots de terre avec toutes les